Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-200070266-20261012-DB_23_2026-DE

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Bien vivre chez vous
SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

CIAS SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION
Conseil d'administration du 12 octobre 2026

L'an 2026, le 12 octobre à 12 heures 15, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués se sont réunis en séance non publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

La secrétaire de séance est Violaine CATHELIER.

MEMBRES PRESENTS

Pour le premier collège : Catherine LEMAITRE, Fanny YOUNSI, Marie-Hélène REIGNIER, Violaine CATHELIER, Loïc BARBOT, Stéphane OLLIVIER et Isabelle LE GALL
Pour le deuxième collège : Marie-Claire THERIN, Yann AUFFRET, Céline PESTEL, Jeanine HAMON, Isidore MOISAN, Annick KERVOEL et Jean-Marc GRABOWSKI.

MEMBRES EXCUSES : Stéphane BRIEND et Emma POEDRAS

Étaient également présents : Nolwenn PHILIPPOT (directrice), Nicolas LE COQ (directeur-adjoint), Florent LAMANDE (responsable des finances), Pauline CADIOU (assistante de direction), Lénaick FOURNET, (responsable de l'antenne centre), Séverine LE COQ (responsable de l'antenne littoral), Mary HAMON (responsable de l'antenne sud) et Christophe BOSCHER (directeur général adjoint de SBAA)

Nombre d'administrateurs en exercice : 17
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15 : Mme POEDRAS donne pouvoir à Mme LEMAITRE.

Délibération DB 23-2026

Objet : Modification du tableau des effectifs du CIAS SBAA

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-200070266-20261012-DB_23_2026-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'avis favorable du CST en date du 21 Septembre 2026 ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de créer 1 poste dans le cadre d'emplois au grade de rédacteur de catégorie B, à temps complet à 35 heures.

Considérant que les missions exercées par l'agent correspondent déjà au cadre d'emplois de rédacteurs territoriaux.

De prévoir les crédits correspondants au budget.

DELIBERATION

Le Conseil d'administration à l'unanimité,

- **DECIDE** la nécessité de modifier le tableau des effectifs,

- **CONSIDERE** la nécessité de créer 1 poste dans le cadre d'emplois au grade de rédacteur de catégorie B, à temps complet à 35 heures.

- **PREVOIT** les crédits correspondants au budget.

- **AUTORISE** Mme. La Vice-Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Voix pour : 15 Voix contre : Abstention :

Trégueux le 12 octobre 2026

La Vice-Présidente du CIAS